

Conseil communal de Prilly

Décisions de la séance

No 3-2025

du lundi 17 mars 2025

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 53

Excusées : 17

Retard : -

Absents : 3

Démissions : -

Future admission : -

Total : 73

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

2. Procès-verbal du 10 février 2025

3. Correspondance

4. Communications du Bureau

5. Communications municipales

6. Collaborations intercommunales

7. Assermentations

8. Elections complémentaires

9. Présentation de l'image directrice des TL

10. Préavis N° 03-2025 au Conseil communal sollicitant un crédit de CHF 308'000.- destiné à la mise à en séparatif d'un tronçon de l'avenue de Floréal.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 03-2025,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer un crédit de CHF 308'000.- destiné aux travaux de mise en séparatif d'un tronçon d'environ 70 m de l'avenue de Floréal ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
3. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet en vue de sa mise en œuvre ;
4. de prendre note que les charges d'amortissement et d'intérêts seront de l'ordre de CHF 9'700.- dès 2025.

VOTE : les conclusions du préavis municipal no 03-2025 sont acceptées à une large majorité, moins une abstention.

11. Préavis N° 04-2025 au Conseil communal sollicitant l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 184'000.- TTC au préavis n°07-2021 destiné au réaménagement ponctuel de la route de Neuchâtel dans le cadre des travaux du passage inférieur d'Ombreval.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 04-2025,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder un crédit complémentaire de CHF 184'000.- TTC au préavis n°07-2021 destiné au réaménagement ponctuel de la route de Neuchâtel dans le cadre des travaux du passage inférieur d'Ombreval, portant ainsi le crédit total à CHF 559'000.-.
2. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet en vue de sa mise en œuvre ;

3. de financer cette dépense par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
4. de prendre note que les charges d'amortissement et d'intérêts seront de l'ordre de CHF 20'130.- pour l'exercice 2025.

VOTE : les conclusions du préavis municipal no 04-2025 sont acceptées par 23 voix pour, moins 4 voix contre et 22 abstentions.

12. Motions, postulats, interpellations et projets

13. Questions et divers

14. Contre-appel

La séance est levée (heure) : 21h11